



PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE - SÉCURITÉ



CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

OBJECTIFS

- Actualiser et maintenir ses connaissances de conducteur de taxi

Conformément à l'article R. 3120-8-2 du Code des Transports, cette formation d'actualisation des connaissances permet de se maintenir à jour pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi .

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des connaissances est fixée à 5 ans.

PRÉREQUIS

Etre titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

PUBLIC

Conducteur de Taxi souhaitant maintenir et actualiser ses connaissances pour obtenir le renouvellement de sa carte professionnelle

DURÉE

2 jours : 14 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant titulaire du CCPCT
Intervenants techniques experts Sécurité et Secours

DATES ET LIEUX

CMA Schiltigheim : 10 et 17 février 2018

CFA de l'Artisanat Mulhouse : 24 février et 3 mars 2018

TARIF

322 €

Se renseigner sur les possibilités de prise en charge auprès de nos conseillères en formation

CONTACTS

Conseillères en formation :

→ BAS-RHIN

Angélique DIEUAIDE

03 88 19 79 18

infofc67@cm-alsace.fr

→ HAUT-RHIN

Agnès LUSTENBERGER

03 89 20 84 55

infofc68@cm-alsace.fr





CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES



PRÉVENIR
LES RISQUES

PROGRAMME

1. Droit du transport public particuliers de personnes (3h30) :

- l'organisation du T3P en France (taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues)
- la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

2. Réglementation spécifique taxi (3h30) :

- la réglementation nationale des conducteurs de taxis : définition, historique, évolutions législatives
- le Certificat de Capacité Professionnel de Conducteur de Taxi
- la carte professionnelle de Conducteur de Taxi
- l'autorisation de stationnement - les statuts des conducteurs
- l'exécution du service - le véhicule et son équipement - la course
- les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation - les voies et délais de recours
- le TAP : Transport Assis Professionnalisé : connaître le système conventionnel sur lequel repose une partie du travail de nombreux taxis - le transport de personnes pris en charge par les organismes d'assurance maladie

3. Sécurité routière (3h30) :

- obligation en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- mécanisme du permis à points
- règles du code de la route : signalisation - règles de conduite - comportement du conducteur
- règles d'éco-conduite
- conduite à tenir en cas d'accident
- risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- règles de sécurité concernant le téléphone
- règles de rédaction d'un constat amiable d'accident matériel
- sanctions des infractions au code de la route
- réglementation du permis de conduire

4. Prévention et secours civiques (3h30) :

- mise à jour du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" ; annexes 1, 2 et 3 de l'arrêté du 24 juillet 2007

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Apports théoriques et réglementaires

Remise d'un support pédagogique contenant les documents à caractère informatif et réglementaire

ÉVALUATION

Une attestation de suivi de formation, valable 5 ans, est remise à chaque stagiaire ayant effectué le stage dans son intégralité

Numéro d'agrément Bas-Rhin : FT/67/16/04 - Haut-Rhin : CCPCT/FC-2009-68-03

Questionnaire de satisfaction en fin de stage